

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CREATION D'UNE VOIE STRUCTURANTE, DECLASSEMENT ANTICIPE D'UNE PARTIE D'UN PARKING PUBLIC ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC D'EMPRISES PRIVEES

du lundi 22 avril 2024 à 10 heures au mardi 7 mai 2024 à 17 heures

Par arrêté n° 2024AR100 en date du 25 mars 2024, Madame le Maire de Reyrieux a initié l'ouverture de l'enquête publique relative à la création d'une nouvelle voie permettant de relier la rue de la place et les parkings de la chemiserie et de la paix, le déclassement une partie du parking de la Paix en vue de son aliénation et le classement dans le domaine public de plusieurs emprises privées à l'est de la Rue de Châteaueux.

Madame Marie-Thérèse ANTOINETTE-FONT a été choisie comme commissaire-enquêteur. Elle recevra le public au siège de la Mairie de Reyrieux (105, Grande Rue) :

- **le mercredi 24 avril 2024 de 10 heures à 12 heures ;**
- **le mardi 7 mai 2024 de 15 heures à 17 heures ;**

Les pièces du dossier ainsi qu'un **registre d'enquête papier** seront mis à la disposition du public au sein des locaux de la Mairie de Reyrieux (bureau du service Urbanisme et Aménagement) durant la durée de l'enquête les lundis, mardis et mercredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h et les jeudis et vendredis de 8h30 à 12h30. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par courriel à l'adresse de messagerie urbanisme@reyrieux.fr en indiquant en objet « *Enquête publique – Cœur de Village* ».

Les pièces du dossier seront publiées sur le site internet de commune www.reyrieux.fr durant toute la durée de l'enquête.

Toute personne pourra, à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

Les observations pourront également être adressées au commissaire-enquêteur par courrier jusqu'au mardi 7 mai 2024 à 17 heures à l'adresse suivante :

Mairie de Reyrieux
A l'attention de Madame Marie-Thérèse ANTOINETTE-FONT, commissaire enquêteur
Service Urbanisme et Aménagement
105, Grande Rue
01600 REYRIEUX

avec la mention « ne pas ouvrir » ;

A l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur rendra son rapport et ses conclusions dans un délai de 30 jours. Ils seront rendus publics sur le site Internet de la commune et consultables en Mairie pendant un an.

Les projets d'évolution du domaine public communal seront ensuite soumis à une approbation par le Conseil Municipal de Reyrieux.

Toute information sur la procédure peut être obtenue auprès du service Urbanisme et Aménagement de la Mairie de Reyrieux (04 74 08 95 26/ urbanisme@reyrieux.fr).

Le Maire,
Carole BONTEMPS-HESDIN